

NATURE [BIODIVERSITÉ]

Des hirondelles oui, mais lesquelles ?

Les hirondelles sont comme chaque année revenues sur votre commune pour faire leur nid, mais savez-vous de quelle espèce il s'agit ?

■ Cette hirondelle niche-t-elle chez vous ?

Au cours du mois d'avril, vous avez peut-être observé le retour, dans votre commune, d'une certaine espèce d'hirondelle. Le dessous de son corps est totalement blanc, le dessus est sombre excepté une zone blanche à la base de la queue, que l'on appelle croupion, et qui contraste nettement avec son dos. Sa queue est échancrée mais pas autant que l'hirondelle rustique qui possède de longs filets. À peine revenue de migration d'Afrique où elle a passé l'hiver, vous l'avez vue inspecter un nid utilisé l'année passé qu'elle a construit sur la façade des bâtiments de votre ville ou village, au niveau des angles des fenêtres ou des avancées de toit. Pas de doute, vous avez bien affaire à l'hirondelle de fenêtre !

■ Pourquoi ces hirondelles sont-elles moins nombreuses aujourd'hui ?

En Bourgogne, une régression de 40 % des effectifs nicheurs d'hirondelle de fenêtre a été constatée au cours des dernières décennies. La destruction des nids par des actes volontaires ou dans le cadre de la rénovation des bâtiments est le principal

facteur de la baisse des effectifs. L'utilisation de produits insecticides porte directement atteinte aux proies de l'hirondelle de fenêtre. Par ailleurs les

aménagement urbains, généralement destinés aux pigeons (filet, piques) lui sont, dans certains cas, préjudiciables.

■ Comment mieux cohabiter avec cette espèce ?

C'est généralement au moment où les jeunes hirondelles sont âgées de 15 à 30 jours que les fientes sous les nids sont constatées. Pour se prémunir de ces désagréments il est possible d'installer une planchette. Celle-ci doit être placée à une distance minimum de 50 centimètres sous le nid et légèrement décalée du mur pour empêcher les hirondelles de construire un autre nid sous la planchette. Des nichoirs adaptés peuvent également lui être

POINT PAR POINT

■ Enquête

Pour signaler la présence d'hirondelles, rendez-vous sur l'enquête du site www.bourgogne-nature.fr. Si vous souhaitez recenser les nids d'hirondelle de fenêtre sur votre commune, prenez contact avec l'EPOB ou l'une de ses associations membres (coordonnées accessibles sur le site epob.free.fr). Pour de plus amples conseils sur la cohabitation et la procédure en cas de travaux, une fiche technique est consultable dans la rubrique SOS Nature/partie Oiseaux du site www.bourgogne-nature.fr



proposés pour favoriser la nidification sur votre habitation ou dans votre commune. Il est, dans ce cas, recommandé d'en installer plusieurs pour cette espèce coloniale.

L'hirondelle de fenêtre est protégée par la loi, il est interdit de détruire son nid.

En cas de travaux sur la façade ou la toiture d'un bâtiment occupé par l'espèce, certaines précautions doivent être prises. L'hirondelle de fenêtre étant entièrement protégée par la loi française, il est interdit de détruire son nid. La période de travaux devra donc être prévue en dehors de celle de nidification de l'espèce et si le nid ne peut être conservé, une compensation telle que la pose de nichoirs doit être mise en place. Pour ces démarches il est conseillé de vous rapprocher de l'association de protection de la nature la plus proche de chez vous.



Alexis Révillon,
Animateur et chargé d'études naturalistes à l'Association Ornithologique et Mammalogique de Saône-et-Loire.
Cécile Déroit,
Ornithologue à la Société d'histoire naturelle d'Autun.



Comment suivre cette espèce ?

« Afin de suivre l'évolution de cette espèce, les nids sont régulièrement recensés sur une partie des communes bourguignonnes par les associations membres de la fédération d'Étude et Protection des Oiseaux en Bourgogne (EPOB), en grande partie grâce à l'implication de nombreux bénévoles. Ce suivi est important pour informer et sensibiliser les propriétaires des bâtiments fréquentés par l'hirondelle de fenêtre pour éviter la destruction des nids et assurer la pérennité des colonies. »



PARTENARIAT

Cette page est réalisée en partenariat avec l'association Bourgogne Nature, association regroupant la Société d'histoire naturelle d'Autun, la Société des sciences naturelles de Bourgogne, le Parc naturel régional du Morvan et le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.

CRÉDITS

Coordination :

Daniel Sirugue, rédacteur en chef de Bourgogne Nature et conseiller scientifique au Parc naturel régional du Morvan.

Illustration : Gilles Macagno.

Rédaction : Alexis Révillon et Cécile Déroit.

RENDEZ-VOUS

La vallée de la Cure

Le 28 mai, prospection de la faune et la flore de la vallée de la Cure (entre Arcy-sur-Cure et Saint-Moré). Sortie qui se prolongera en soirée avec les papillons de nuit et les chauves-souris. Organisée par la Société d'histoire naturelle d'Autun, sur inscription au 03.86.78.79.72 ou shn.aun@orange.fr.